

# CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE SESSION 2021

## NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

### I - REMARQUES IMPORTANTES

#### A) Règlement

Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen en suivant ce lien :

[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_e cp.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_e cp.html)

#### B) Inscription à l'examen.

**\* Inscription à l'Examen :**

Aucune condition de formation en milieu professionnel n'est exigée pour l'inscription des candidats à l'examen.

Les candidats peuvent s'inscrire à titre individuel à la session de juin 2021 du CAP "Esthétique, Cosmétique, Parfumerie" à condition qu'ils soient majeurs au 31 décembre de l'année civile de l'examen (18 ans au 31/12/2021).

**\* Expérience en milieu professionnel et passage de l'épreuve EP3 « Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut »**

L'attention des candidats individuels est cependant attirée sur le fait que pour subir l'épreuve EP3 :

ils doivent :

- élaborer un dossier professionnel correspondant aux activités qu'ils ont réalisées en entreprise (stages ou activités professionnelles) en lien avec les compétences suivantes :
- Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
- Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être
  
- qu'en l'absence de ce dossier l'interrogation ne peut avoir lieu et le jury attribue la note zéro à l'épreuve.

Le candidat peut se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de période de formation en milieu professionnel, ne peut être exigée.

Pour l'épreuve EP3, le candidat prépare son dossier à partir de la lecture de la définition de l'épreuve. Toute familiarisation avec le milieu professionnel ne peut qu'aider le candidat ; cependant, cette démarche relève de son initiative et de sa responsabilité.

## II – REGLEMENT D'EXAMEN

### UNITES PROFESSIONNELLES

| Epreuve  | Coefficient | Forme              | Durée |
|--|-------------|--------------------|-------|
| EP1 Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds   | 5           | Pratique et écrite | 2h45  |
| EP2 Techniques esthétiques liées aux phanères  | 4           | Pratique et écrite | 2h30  |
| EP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut | 4           | Orale              | 40 mn |

### UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

*Voir détail des épreuves paragraphe IV*

| Epreuve   | Coefficient | Forme           | Durée  |
|---|-------------|-----------------|--------|
| Français – histoire géographie, enseignement moral et civique<br>⇒Français<br>Partie écrite (20 points)<br>Partie orale (20 points)<br>⇒Histoire-géographie-EMC (20 points) | 3           | Ecrite et orale | 2h25mn |
| Mathématiques et physique-chimie<br>⇒mathématiques (12 points)<br>⇒physique-chimie (8 points)   | 2           | Ecrite          | 1h30mn |
| Prévention-santé-environnement<br>1 <sup>ère</sup> partie (12 points)<br>2 <sup>ème</sup> partie (8 points)   | 1           | Ecrite          | 1h00   |
| Langue vivante obligatoire<br>Partie écrite<br>Partie orale   | 1           | Ecrite et orale | 1h06mn |
| Education physique et sportive  | 1           |                 |        |
| Epreuve facultative d'Arts appliqués et cultures artistiques  |             | Ecrite          | 1h30mn |

## III – DEFINITION DES EPREUVES

**EP1 Techniques esthétiques** – Epreuve pratique et écrite  
Durée 2h45 dont 45mn pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en deux parties :

➤ 1<sup>ère</sup> partie écrite : 45mn – 30 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

➤ 2<sup>ème</sup> partie pratique : 2h – 70 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle les techniques esthétiques correspondant aux attentes de la cliente de la situation professionnelle :

- les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé (45 points) ;
- les techniques de soins des mains ou des pieds (10 points) ;
- les techniques de maquillage (15 points)

**EP2 Techniques esthétiques liées aux phanères** – Epreuve pratique et écrite  
Durée 2h30 dont 30mn pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en deux parties :

➤ 1<sup>ère</sup> partie écrite : 30mn – 20 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

➤ 2<sup>ème</sup> partie pratique : 2h – 60 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle :

- des techniques d'épilation des sourcils (10 points)
- des techniques d'épilation de deux zones sur le corps : aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot (30 points)
- des techniques sur les ongles (20 points) :
  - **soit** un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
  - **soit** un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent

**EP3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut**

Epreuve orale

Durée 40mn

L'épreuve se déroule en deux étapes :

➤ Situation 1 – 40 points : une simulation de vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendez-vous sera effectuée.

Temps de préparation 5 mn

Temps du sketch : 10 mn

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

➤ Situation 2 – 40 points : la présentation du dossier élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury

Temps de préparation du dossier : 10 mn environ

Temps d'entretien : 15 mn environ

## ➤ Le dossier professionnel

Le candidat :

- élabore un dossier professionnel correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise ;

Le dossier est constitué :

- d'une partie de deux pages maximum : présentation d'une entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques).
- 
- D'une partie de trois pages maximum : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description des techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace de vente)
- 

Le questionnement du jury s'appuie sur :

- Le contenu du dossier lu en amont des épreuves orales
- La présentation du candidat

Le candidat devra déposer son dossier professionnel auprès du responsable du centre d'examen dans lequel il sera affecté à une date qui lui sera précisée lors de l'envoi de la convocation à l'examen, courant du mois de mai.

Le dossier professionnel doit donc être impérativement achevé à la date du **28 mai 2021**.

**En l'absence du dossier, le jury ne conduira pas l'entretien et la note zéro sera attribuée.**

### RECTORAT

#### Bureau des Examens Professionnels

3, avenue Vercingétorix

63033 CLERMONT-FERRAND Cedex

☎ 04.73.99.35.50

✉ dec.exapro1@ac-clermont.fr

## IV - NOUVEAUTES CONCERNANT LES EPREUVES D'ENSEIGNEMENT GENERAL AU CAP

### Candidats individuels – épreuves ponctuelles

(Arrêté du 30 août 2019)

#### 1. Français – Histoire géographie, enseignement moral et civique

Épreuve écrite de 2 heures et orale de 25 minutes (dont 5 minutes de préparation)

##### A. Français

#### ➤ Epreuve écrite écrit (2 heures - 20 points)

A partir d'un bref corpus, le candidat répond à des questions de lexique et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

#### ➤ Epreuve orale (10 minutes - 20 points)

Le candidat présente un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle. L'entretien (7 minutes maximum) permet de revenir sur l'exposé pour en

faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée.

### **Histoire-géographie-EMC - Epreuve orale (15 minutes dont 5 de préparation - 20 points)**

Le candidat présente **une liste de huit documents qu'il a choisis, soit un document correspondant à chacun des thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique**. Il tire au sort le thème sur lequel il va être interrogé et prépare sa présentation pendant 5 minutes. Le déroulement de l'épreuve est comparable à celui du CCF en HG ou en EMC ; l'examineur pose des questions au candidat pour obtenir des précisions et vérifier les acquis du candidat sur le thème étudié pendant une durée maximale de 10 minutes.

En histoire et en géographie, le candidat donne le sens global, dégage l'intérêt et les limites du document en mobilisant des repères, des notions clefs et des connaissances. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme : il explicite les valeurs de la République en jeu dans le document présenté. Les liens avec les programmes d'histoire-géographie sont exploités chaque fois qu'il est possible de le faire.

En l'absence de liste ou de documents ou en présence d'une liste non conforme, l'examineur propose un/des documents de secours et le candidat peut néanmoins présenter l'épreuve.

## **2. Mathématiques et physique-chimie**

Epreuve écrite d'une heure et trente minutes comportant 2 parties écrites de 45 minutes (20 points)

Les calculatrices sont autorisées, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### **➤ Epreuve de mathématiques (45 minutes – 12 points)**

La situation d'évaluation se compose de 2 ou 3 exercices avec des questions de difficulté progressive. Un exercice au moins comporte des questions dont la résolution nécessite l'exploitation de résultats obtenus à l'aide d'outils numériques.

### **➤ Epreuve de physique – chimie (45 minutes – 8 points)**

Elle se compose de 2 parties :

- Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple, à montrer ses connaissances, relever des observations pertinentes, organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et plus généralement exploiter les résultats.
- Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, 1 ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable : de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre, d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé, d'utiliser des définitions, des lois et modèles pour résoudre le problème posé.

## **3. Prévention – santé – environnement**

Epreuve écrite d'une durée d'une heure comportant 2 parties (20 points)

### **➤ Première partie (12 points)**

Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur au moins 2 des thématiques A, B ou D dont obligatoirement les thématiques A. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne et d'une documentation, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse en vue de proposer une remédiation, une amélioration, une prévention.

### **➤ Deuxième partie (8 points)**

Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur la thématique C du programme. Elle est composée de 2 parties : l'une notée sur 5 points, prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'analyse du risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel, l'autre notée sur 3 points, permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

## **4. Langue vivante obligatoire**

L'épreuve est composée de deux sous-épreuves l'une, écrite, d'une durée d'une heure et l'autre, orale, d'une durée de 6 minutes

Niveau évalué pour chacune de ces deux sous-épreuves est le niveau A2 du CECRL en compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, pour la première ; expression orale en continu, expression orale en interaction, pour la seconde. Les attendus en terme de niveau pour chacune de ces cinq compétences sont décrits

dans la grille d'évaluation de l'épreuve parue au Bulletin Officiel n°26 du 25 juin 2020 et consultable sur la page suivante :

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/9/ensel838\\_annexeIV\\_1302269.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/26/26/9/ensel838_annexeIV_1302269.pdf)

### ➤ Première sous-épreuve écrite commune

**Compréhension de l'oral (10 minutes)** : évalue la capacité à comprendre un document sonore ou vidéo. La compréhension est évaluée au travers d'un questionnaire à choix multiple (QCM).

**Compréhension de l'écrit (25 minutes)** : évalue la capacité à comprendre un document écrit inconnu de 10 lignes maximum. La compréhension est évaluée par un questionnaire comportant, au plus 6 questions et rédigé en français auquel le candidat répond en français.

**Expression écrite (25 minutes)** : il s'agit, au choix, de répondre à une question en lien avec le thème évoqué dans les deux documents de compréhension ou de répondre à un message écrit en langue vivante étrangère. La longueur de réponse minimale attendue pour les candidats se situe entre 60 et 80 mots.

### ➤ Seconde sous-épreuve orale

Cette sous épreuve est décomposée en deux temps de 3 minutes chacun.

Pour commencer, le candidat dispose de 3 minutes maximum de parole pour présenter ou choisir :

- un travail, un projet, un produit ou un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère,

**ou bien**

- une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.

Pour son exposé, le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots et aussi présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ce support visuel peut en effet être nécessaire à l'illustration, voire indispensable à la compréhension de son propos sur le travail, projet, produit ou service qu'il a réalisé ou sur l'expérience professionnelle qu'il a vécue.

À la suite de cette présentation, le candidat s'entretient 3 minutes maximum avec le jury. L'échange prend appui sur la présentation du candidat et peut être élargi.

## 5. Epreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques

### Epreuve écrite d'une durée de 1h30 (20 points)

Le sujet est composé de documents visuels et d'une demande relative aux phases d'expérimentation et de réalisation d'une démarche de création design, qui prennent en compte le secteur professionnel du candidat (secteur des services ou de la production).

Dans une première phase, le candidat est amené à transférer des notions dans des propositions graphiques ou en volume en relation avec un problème de design et les commenter brièvement par écrit.

Dans une deuxième phase, le candidat est amené à :

- opérer un choix parmi des propositions en relation avec un problème de design;
- développer et préciser graphiquement une piste créative en la commentant brièvement par écrit.

Pour plus de renseignements concernant les épreuves vous pouvez consulter les liens suivants :

- **Modalités d'évaluations**

Arrêté du 30 août 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039034347/>

- **Programmes des épreuves d'enseignement général**

BO spécial N°5 du 11 avril 2019

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=38697](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697)